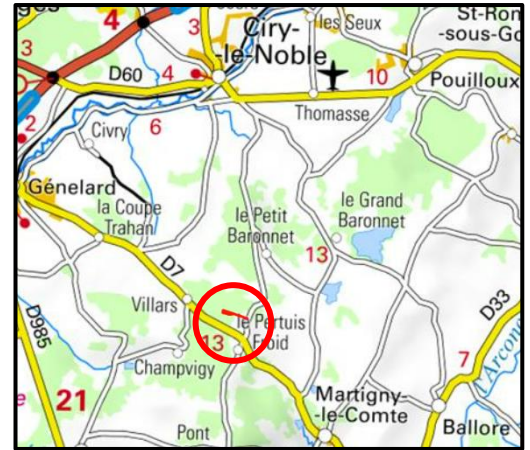


PROPRIETE DE M. PERRON

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 22-240 / COMMUNE DE CIRY LE NOBLE (71)

Vente d'une coupe rase de Douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
 Superficie de la coupe : 0,10 ha
 Parcelle : C 106p
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	20	25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	Total arbres	Volume sous écorce		Volume moyen	
Douglas	6	9	9	9	10	13	8				1	65	82,15	m ³	1,26	m ³
Dglas Bordure						2	1	6		1	1	11	31,36	m ³	2,85	m ³
Dglas Secs	1			1	1							3	2,49	m ³	0,83	m ³
												79	116,00	m³	1,47	m³

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.

Expert forestier : Olivier PAIN

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Le délai d'exploitation est fixé le : 31 décembre 2023
 Distance moyenne de débardage : sur la parcelle
 Place de dépôt : dans le pré – Pas d'indemnité – Par temps sec
 Rangement des rémanents : non

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Alexandre LEROY au 06.09.58.41.12

Régime de T.V.A : non assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 1 avril 2016 – paragraphe 2.2.

